

Transmission - Reprise

d'entreprises

*Entreprendre, c'est aussi transmettre
Reprendre, c'est aussi entreprendre*



*Des acteurs locaux accompagnent le développement de votre projet en
Pays de la Loire. Pour plus d'information, rendez-vous sur :*

pmepaysdelaloire.fr

Je cherche à reprendre une entreprise Je me fais accompagner

Pourquoi partir de zéro, quand on peut prendre de l'avance ?

1- Je me lance dans la reprise d'une entreprise

Des conseillers-reprise sont présents localement pour vous exposer les enjeux et les avantages de la reprise d'une entreprise. Ces interlocuteurs vous accompagneront dès l'élaboration de votre projet jusqu'au suivi post-reprise.

Contacts : réseaux consulaires, organisations professionnelles, maisons de la création-transmission d'entreprises, Cédants & Repreneurs d'affaires, BGE, APRE Atlantique,...

Demandeurs d'emploi, avec le nouvel accompagnement à la création reprise d'entreprise (NACRE) vous pouvez être accompagné dans votre projet de reprise d'entreprise.

2- Je trouve une entreprise à reprendre

Identifier la bonne entreprise, trouver le bon interlocuteur, poser les bonnes questions... Donnez-vous le maximum de chance de réussir votre reprise d'activité en consultant les spécialistes de la reprise.

Contacts : réseaux consulaires, experts-comptables, avocats, notaires, cabinets d'affaires, Cédants & Repreneurs d'affaires,...

Faites-vous une idée des offres du marché en consultant les plateformes en ligne :

- reprise-entreprise.bpifrance.fr
- bnoa.net/index.aspx
- fusacq.com
- cra-asso.org

3- Je mobilise des experts

Envisager une reprise nécessite d'être au point sur certains aspects techniques : forme juridique, procédure à suivre, situation matrimoniale, fiscalité, protection sociale... De nombreux experts pourront vous apporter un éclairage sur tous ces aspects techniques.

Contacts : experts-comptables, avocats, notaires, cabinets d'affaires, Réseau Entreprendre, Initiative Pays de la Loire, FONDES,...

4- Actif, demandeur d'emploi ou étudiant, j'aborde avec sérénité mes nouvelles fonctions

Les chambres consulaires réalisent des formations à la reprise d'entreprises, entre autres, pour le compte de la région des Pays de la Loire, mais également des formations à la gestion d'entreprises, indispensables pour aborder avec succès vos nouvelles fonctions.

L'association Cédants & Repreneurs d'affaires propose également des sessions de formation à destination des repreneurs.

De son côté, PEPITE Pays de la Loire forme et accompagne les étudiants dans leurs projets entrepreneuriaux.

Contacts : Région Pays de la Loire en partenariat avec les réseaux consulaires, association Cédants & Repreneurs d'affaires, PEPITE Pays de la Loire



Je transmets mon entreprise et valorise mes savoir-faire

Pourquoi arrêter une affaire qui marche, quand certains peuvent continuer à la développer?

1- J'anticipe le devenir de mon entreprise

Des conseillers-transmission vous accueillent pour réaliser le « check up » de l'entreprise et vous accompagner en toute confidentialité dans la préparation de votre projet de transmission.

Contacts : réseaux consulaires, organisations professionnelles, maisons de la création-transmission d'entreprises, Cédants & Repreneurs d'affaires

3- J'étudie le meilleur montage juridique et financier

Donation familiale, reprise par les salariés, vente d'un fonds de commerce ou de parts sociales.... Pour répondre à chaque cas de figure, il existe des outils juridiques et fiscaux pour vous permettre d'optimiser la rentabilité de votre projet et sécuriser le transfert de l'entreprise.

Contacts : experts-comptables, avocats, notaires

4- Je transmets l'affaire à mon repreneur

Pas toujours simple de trouver un repreneur. Les chambres consulaires, les organisations professionnelles et les principaux réseaux de chefs d'entreprises peuvent vous aider dans votre recherche. Ces structures proposent dans certains cas un accompagnement pré-transaction ou post-reprise.

Contacts : réseaux consulaires, organisations professionnelles, Réseau Entreprendre, Initiative France

2- Je réalise un état des lieux de mon entreprise

La transmission d'une entreprise exige d'identifier les données clés de votre activité : chiffre d'affaires, compétences des salariés, outils de production, marques et brevets, contrats avec les fournisseurs...

Contacts: experts-comptables, avocats, notaires

Faites votre autodiagnostic en ligne

cra.asso.fr/Diagnostic-transmission-entreprise
ou
prediagentreprise.fr

Et vos salariés, y avez-vous pensé ?

Ils peuvent aussi reprendre votre entreprise en constituant une SCOP (sociétés coopératives de production).

- **La SCOP d'amorçage** : permet aux salariés de reprendre une entreprise tout en étant minoritaires au capital. Les salariés disposent d'un délai de 7 ans pour acquérir la majorité du capital.
- **Capital SCOP** : la Région des Pays de la Loire accorde une subvention de 1000 à 5000 € à chacun des salariés qui décide de reprendre une entreprise en SCOP.
- Informez-vous sur jetransmetsamessalaries.fr

Contacts : FONDES et URSCOP en partenariat avec la Région Pays de la Loire



Je m'informe sur les dispositifs d'accompagnement

Des solutions existent pour simplifier et faciliter votre projet.

■ Renseignez-vous sur les avantages fiscaux

- Sur les plus-values de cession

Les services fiscaux proposent un ensemble de dispositifs d'exonération, d'abattement ou de report d'imposition sur les plus-values de cession réalisées lors de la vente de votre entreprise.

- Dans le cadre d'une donation familiale

Dans les cas d'une donation à un salarié ou à un membre de la famille, il existe des exonérations des droits de mutation et des droits d'enregistrement.

- Dans certaines zones géographiques prioritaires

Dans les Zones de Revitalisation Rurale (ZRR), les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ou les « Territoires entrepreneurs », il est possible de bénéficier d'exonérations du versement de la taxe foncière, de l'impôt sur les bénéfices et de la contribution économique territoriale (CET).

Contacts : votre service des impôts des entreprises (SIE), experts-comptables

■ Demandeurs d'emploi, testez votre éligibilité

- NACRE (nouvel accompagnement à la création reprise d'entreprise) : en complément de l'accompagnement de votre projet de reprise, le dispositif NACRE permet de profiter de l'attribution d'un prêt à taux zéro et d'un appui - conseil en phase de préparation et au moment de la reprise.

- ACCRE (aide au chômeur créateur repreneur d'entreprise) : en tant que repreneur vous pouvez bénéficier d'exonération de certaines cotisations sociales pendant 12 mois.

- ARCE (aide à la reprise ou à la création d'entreprise) : dans le cadre d'un projet de reprise ce dispositif permet de cumuler votre rémunération de chef d'entreprise avec vos allocations chômage.

Contacts : Pôle Emploi, Région Pays de la Loire, URSSAF

■ Aménagez vos conditions de travail

Des aménagements du temps et des conditions de travail sont possibles dans le cadre d'une reprise d'entreprise (congrés de reprise, temps partiel, tutorat...).

Contacts : services de renseignements des unités départementales de la DIRECCTE



Je trouve les financements de mon projet

*Vous avez besoin de ressources pour financer votre projet ?
Différents outils de financement répondant à vos besoins existent.*

■ Prêts d'honneur

Réseau Entreprendre et les plateformes Initiative locales peuvent vous proposer un prêt personnel à taux zéro sans garantie, assorti d'un parcours dispensé par ces organismes.

Contacts : Initiative Pays de la Loire, Réseau Entreprendre

■ Prêts à moyen ou long terme

Bpifrance cofinance à hauteur de 50% avec les banques les prêts de reprise d'entreprises. Le remboursement du prêt peut être étalé afin de libérer de la trésorerie dans les premières années de la reprise.

Contact : bpifrance

■ Crédit-vendeur

Le crédit-vendeur consiste en un crédit accordé par le cédant à son repreneur. Ce mode de financement offre l'avantage de pouvoir négocier les modalités de vente de l'entreprise.

Contact : avocats

■ Prêt Pays de la Loire Solidaire

Ce dispositif permet de bénéficier d'un prêt de 150 000 € à 2% sans caution personnelle.

Informez vous sur jetransmetsamessalariés.fr

Contact : FONDES en partenariat avec la Région Pays de la Loire



■ Contrat de « développement transmission »

Bpifrance propose aux sociétés et aux groupements de repreneurs (holding) un prêt accordé avec la garantie de la Région en complément d'un apport bancaire classique.

Contacts : bpifrance et Région Pays de la Loire

■ Apports en capitaux

Des fonds d'investissement peuvent être sollicités pour financer un projet d'achat d'entreprise via une prise de participation minoritaire.

Contacts : bpifrance « Capital transmission », Ouest Croissance, Siparex, Sodero, UI Gestion...

■ Garantie complémentaire pour lever les freins à l'emprunt

Dans ce mécanisme, un organisme de garantie peut se porter caution auprès des banques pour couvrir une partie des emprunts souscrits par un repreneur (de 35% à 70% du montant des emprunts grâce à la mobilisation du Fonds Pays de la Loire garantie). Les modalités des garanties proposées par ces sociétés varient selon les secteurs d'activité.

Contacts : bpifrance « Garantie transmission », FONDES, SIAGI, SOCAMA, Interfimo...

Qui peut m'accompagner ?

Retrouvez l'ensemble des aides et services sur le site :

pmpaysdelaloire.fr/reprise-transmission pour la présentation détaillée des dispositifs,
pmpaysdelaloire.fr/choisir-un-reseau pour les coordonnées des réseaux d'accompagnement à la transmission-reprise d'entreprises.



A consulter :

Agence France Entrepreneur
Le portail en ligne « repreneur / cédant » de
l'Agence France Entrepreneur propose des
informations utiles aux chefs d'entreprises et
aux cédants.

afetransmission.fr